

## Sommaire

### COMMUNICATIONS

### DELIBERATIONS

### FINANCES

1. Finances – Rapport d'orientations budgétaires 2020

**Rapporteur : M. le Président**

2. Finances – Budget annexe de l'EHPAD de Frontenex - Modification de l'Etat Prévisionnel Recettes Dépenses 2019 - Décision modificative n° 4

**Rapporteur : M. le Président**

### RESSOURCES HUMAINES

3. Ressources Humaines – Prorogation du régime indemnitaire à titre transitoire pour les agents nouvellement recrutés

**Rapporteur : Pascale MASOERO**

4. Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs

**Rapporteur : Pascale MASOERO**

### PETITE ENFANCE

5. Petite Enfance – Convention avec les communes pour la mise à disposition des locaux dans le cadre du multi accueil itinérant

**Rapporteur : Pascale MASOERO**

### PERSONNES AGEES

6. Personnes âgées – Convention avec la commune de La Bâthie pour l'entretien des espaces extérieurs de l'EHPAD de La Bâthie

**Rapporteur : François GAUDIN**

7. Personnes âgées – Convention de partenariat entre le Département de la Savoie et le CIAS Arlysère au titre du soutien à l'analyse de la pratique des aides à domicile pour l'année 2019

**Rapporteur : François GAUDIN**

8. Personnes âgées – Convention de partenariat « Accompagnement des seniors aux sorties » et « Visite à domicile des seniors isolés » avec la Secours Catholique

**Rapporteur : François GAUDIN**

### QUESTIONS ORALES



Albertville  
Allondaz  
Beaufort  
Bonvillard  
Césarches  
Cevins  
Cléry  
Cohennoz  
Crest-Voland  
Esserts-Blay  
Flumet  
Frontenex  
Gilly-sur-Isère  
Grésy-sur-Isère  
Grignan  
Hauteluce Les Saisies  
La Bâthie  
Le Giettaz  
Marthod  
Mercury  
Montailleur  
Monthion  
Notre-Dame-de-Bellecombe  
Notre-Dame-des-Millières  
Pallud  
Plancherine  
Queige  
Rognax  
Sainte-Hélène-sur-Isère  
Saint-Nicolas-la-Chapelle  
Saint-Paul-sur-Isère  
Saint-Vital  
Thénésol  
Tournon  
Tours-en-Savoie  
Ugine  
Venthon  
Verrens-Arvey  
Villard-sur-Doron



Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 15 novembre 2019, s'est réuni le Jeudi 21 novembre 2019 à 18h30, en séance publique à la salle de séminaire à la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

**Nombre de membres en exercice : 33 / Quorum : 17**

**Nombre d'administrateurs présents : 21**

**Nombre d'administrateurs représentés : 5**

**Administrateurs présents :**

Prénoms	NOMS
Laurence	ANCENAY
Marie-Claude	ANSANAY-ALEX
Jean-Louis	BILLON-BRUYAT
Lina	BLANC
Annick	CRESENS
Georges	CROISSONNIER
François	GAUDIN
Mireille	GIORIA
Moustapha	HADDOU
Nathalie	LAISSUS
Marie-Agnès	LEROUX
Emmanuel	LOMBARD
Franck	LOMBARD
Evelyne	MARECHAL
Pascale	MASOERO
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Sandrine	POIGNET
Catherine	TERRAZ
André	VAIRETTO
Laurent	VERNAZ
Etienne	WIROTH

### **Administrateurs représentés :**

Jean-Pierre ANDRE	Ayant donné pouvoir à François GAUDIN
Jacqueline BIETH	Ayant donné pouvoir à Laurence ANCENAY
Patrick LATOUR	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET
Claudine RODRIGUES	Ayant donné pouvoir à Emmanuel LOMBARD
André THOUVENOT	Ayant donné pouvoir à Marie-Agnès LEROUX

**Assistait en outre à la séance :** Christian RAUCAZ, Vice-Président de la CA Arlysère

**Etaient excusés :** Philippe BRANCHE, Chloé CHENAL, David GUILLOT, Michel MASSAROTTI, Elisabeth REY, Maguy RUFFIER et Lucie TARAJEAT

Le Conseil d'Administration a choisi **Sophie GHIRON** comme Secrétaire de séance.

\*\*\*\*

### **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 24 OCTOBRE 2019 A ALBERTVILLE**

*Le compte-rendu du 24 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

### **MODIFICATIONS DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé de rajouter la délibération suivante :

- Finances - Budget annexe de l'EHPAD de Frontenex - Modification de l'Etat Prévisionnel Recettes Dépenses 2019 - Décision modificative n° 4 qui sera rapportée par M. le Président

Il est proposé de modifier le rapporteur pour la délibération suivante :

- Convention avec la commune de La Bâthie pour l'entretien des espaces extérieurs de l'EHPAD de La Bâthie qui sera rapportée par François GAUDIN en lieu et place de Jean-Pierre ANDRE, excusé

**Le Conseil d'administration en prendre acte.**

### **COMMUNICATIONS REGLEMENTAIRES**

- Décisions prises en vertu des délégations données au Président par le Conseil d'Administration consultables en ligne sur le site [www.arlysere.fr](http://www.arlysere.fr)

- ❖ **Décision n°2019-053 : ACTE SUPPRIMANT LA REGIE D'AVANCES DU SERVICE ACTION SOCIALE ADOLESCENTS**

## EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

### DELIBERATIONS

#### FINANCES

##### 1. Finances – Rapport d'orientations budgétaires 2020

*Rapporteur : M. le Président*

L'article L.2312-1 du CGCT prévoit que, dans les collectivités et établissements publics administratifs de 3 500 habitants et plus, le Président organise au sein de l'organe délibérant, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un débat sur les orientations budgétaires. Ce débat s'appuie sur un rapport d'orientations budgétaires présentant la structure et l'évolution des effectifs, des recettes et dépenses, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le rapport d'orientations budgétaires 2020 reprend les enjeux principaux des orientations budgétaires du CIAS Arlysère.

Pour mémoire, l'ensemble des budgets annexes ont été votés lors du dernier Conseil d'administration du 24 octobre 2019 : EHPAD de Frontenex, EHPAD de La Bâthie, EHPAD d'Ugine, Résidence Autonomie de Frontenex, Résidence Autonomie d'Albertville, Résidence Autonomie d'Ugine, SSIAD, SAAD et l'Accueil de Jour Thérapeutique Albertville.

Il est rappelé la structuration budgétaire du CIAS, issu du transfert des services préalablement assurés par la Communauté d'Agglomération Arlysère, le CIAS de Frontenex, le SIBTAS, les CCAS des communes d'Albertville, Ugine et La Bâthie et de la Commune d'Ugine.

Cette structuration 2020 a déjà évolué comme suit :

	<b>BUDGET PRINCIPAL M14</b> recouvrant les services ci-dessous avec suivi analytique	<b>BUDGETS ANNEXES</b>
<b>PETITE ENFANCE</b>	<b>Multi accueils</b> (9 : les Doudous (Hauteluze), Bébébus (Roul'Boutchou), <del>Les Petits Loups (Albertville), Les Colombes (Albertville),</del> <b>Carrousel (Maison de l'Enfance Albertville)</b> Chantecler (Ugine), La Maison des Doudous (Frontenex), Galipette (Beaufort), Les Petits Malins (Crest Voland), La Maison des Lutins (Flumet)) <b>Relais Assistants maternels</b> (6 : Basse Tarentaise, Frontenex, Albertville, Ugine, Beaufort et Flumet) <b>Crèche Familiale</b> (1 : Albertville)	
<b>ENFANCE JEUNESSE</b>	<b>Centres de loisirs</b> (2 pour les enfants et 2 pour les ados sur la Basse Tarentaise et HCS) + gestion associative pour VVA et AAB <b>Périscolaire territorialisé</b> (1 : HCS)	

<p style="text-align: center;"><b>PERSONNES AGEES/PERSONNES HANDICAPEES</b></p>	<p><b>Portage de repas à domicile Arlysère</b> <i>(3 : <del>Albertville, Ugine, Basse Tarentaise</del>)</i></p> <p><b>Animation Arlysère</b> <i>(2 : <del>Albertville, Ugine</del>)</i></p> <p><b>Téléalarme Arlysère</b> <i>(3 : <del>Albertville, Ugine, Basse Tarentaise</del>)</i></p>	<p><b>9 budgets annexes</b></p> <p>EHPAD Frontenex EHPAD Ugine EHPAD La Bâthie RA Frontenex RA Ugine RA La Bâthie SSIAD Arlysère <i>(3 : <del>Albertville, Frontenex, Val d'Arly</del>)</i> SAAD Arlysère <i>(3 : <del>Albertville, Frontenex, Ugine</del>)</i> Accueil de jour thérapeutique (1 : <i>Albertville</i>)</p>
<p style="text-align: center;"><b>ASSOCIATIONS</b></p>	<p>Soutien aux associations participant à l'action sociale d'intérêt communautaire</p>	

Les orientations budgétaires du CIAS, pour sa deuxième année de fonctionnement, reposent sur la stabilisation et l'harmonisation des budgets.

Les sections de fonctionnement de ces budgets sont d'une part fortement impactées par les masses salariales de ces services aux personnes (480 agents en tout), ainsi que par les fluides et les fournitures liés à l'activité des structures, notamment pour les secteurs de la Petite enfance et des Personnes âgées.

A l'instar de la méthodologie appliquée pour la création de l'Agglomération, l'optimisation des équipes (anticipée avec la mise en place d'un encadrement unifié et d'un premier organigramme) et des achats (étude des marchés en cours et mise en place de consultations communes au fur et à mesure des échéances) sont en cours de mises en place mais ne sont pas évaluées à ce stade.

La section d'investissement du Budget principal sera principalement impactée en 2020 par les remboursements des emprunts contractés pour la construction de l'EHPAD Floréal et du multi accueil de Flumet, ainsi que par le transfert des emprunts de la Maison de l'Enfance.

L'équilibre budgétaire du CIAS sera réalisé par une subvention de la Communauté d'Agglomération.

Le vote des budgets du CIAS Arlysère est prévu lors du Conseil d'administration du CIAS le 19 décembre prochain.

**M. le Président** donne la parole à la Directrice du CIAS qui commente les grandes lignes du Budget du CIAS 2020 conformément aux tableaux ci-dessous :

## FONCTIONNEMENT PAR SERVICES

BUDGET PRINCIPAL Services	DEPENSES GLOBALES		DONT MASSE SALARIALE	
	BP 2019	DOB 2020	BP 2019	DOB 2020
ADMINISTRATION GENERALE	1 365 572 €	875 060 €	481 479 €	289 000 €
PETITE ENFANCE	2 586 314 €	3 035 807 €	2 317 431 €	2 646 800 €
ENFANCE/JEUNESSE	745 000 €	700 255 €	575 200 €	575 000 €
PORTAGE REPAS	473 200 €	472 770 €	64 550 €	90 400 €
TELEALARME	53 760 €	75 390 €	37 670 €	59 500 €
ANIMATION SENIORS	62 025 €	79 805 €	42 360 €	39 900 €
SUBVENTIONS ASSOCIATION	441 600 €	411 600 €		
<b>TOTAL</b>	<b>5 727 471 €</b>	<b>5 650 687 €</b>	<b>3 518 690 €</b>	<b>3 700 600 €</b>

Services	RECETTES GLOBALES	
	BP 2019	DOB 2020
ADMINISTRATION GENERALE	332 850 €	302 500 €
PETITE ENFANCE	1 919 516 €	2 199 200 €
ENFANCE/JEUNESSE	426 000 €	400 600 €
PORTAGE REPAS	414 800 €	372 800 €
TELEALARME	53 760 €	50 400 €
ANIMATION SENIORS	21 500 €	31 100 €
SUBVENTIONS ASSOCIATION	59 500 €	56 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 227 926 €</b>	<b>3 412 600 €</b>

Services	ECART	
	BP 2019	DOB 2020
ADMINISTRATION GENERALE	-1 032 722,00 €	-572 560,00 €
PETITE ENFANCE	-666 798,00 €	-836 607,00 €
ENFANCE/JEUNESSE	-319 000,00 €	-299 655,00 €
PORTAGE REPAS	-58 400,00 €	-99 970,00 €
TELEALARME	0,00 €	-24 990,00 €
ANIMATION SENIORS	-40 525,00 €	-48 705,00 €
SUBVENTIONS ASSOCIATION	-382 100,00 €	-355 600,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>-2 499 545 €</b>	<b>-2 238 087 €</b>

## BALANCE DE FONCTIONNEMENT

Libellé	DOB 2020
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 650 687</b>
<b>011 Charges à caractère général</b>	<b>951 556</b>
<b>012 Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>3 700 600</b>
<b>65 Autres charges de gestion courante</b>	<b>737 686</b>
<b>66 Charges financières</b>	<b>174 135</b>
<b>67 Charges exceptionnelles</b>	<b>1 350</b>
Total Dépenses réelles	5 565 327
<b>042 Opérations d'ordre de transferts entre sections</b>	<b>85 360</b>
Total Dépenses d'ordre	85 360
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 650 687</b>
<b>70 Produits des services du domaine et ventes</b>	<b>1 231 400</b>
<b>74 Dotations et participations</b>	<b>1 840 100</b>
<b>75 Autres produits de gestion courante</b>	<b>300 000</b>
<b>77 Produits exceptionnels</b>	<b>2 238 087</b>
<b>013 Atténuations de charges</b>	<b>41 100</b>
Total Recettes réelles	5 650 687

## Budget Principal

PROPOSITIONS INVESTISSEMENTS 2020	DOB 2020
<b>PETITE ENFANCE</b>	<b>106 720 €</b>
Les Minipouces : Poussettes	700 €
Carroussel : Aménagement	70 000 €
Chantecler : Poussettes, Meubles, Transats	4 120 €
La Maison des Lutins : Terrasse	10 000 €
Les Petits malins : Terrasse	10 000 €
Les Doudous	1 500 €
La Maison des Doudous : Vestiaire, stores, stockage	4 400 €
Roul'boutchou : Agencement	1 500 €
RAM Albertville : Chaises	1 000 €
RAM Ugine : Placard	1 000 €
RAM Frontenex : Interphone	2 500 €
<b>PERSONNES AGEES</b>	<b>1 000 €</b>
<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>8 280 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>116 000 €</b>

## DETTE CONSOLIDEE AU 01/01/2020

Budget Principal	Prêteur	Encours au 01/01/2020	REMBOURSEMENT CAPITAL	INTERETS
Multi Accueil Flumet - 400 000 €	Budget Principal Agglo	362 166 €	10 057 €	9 054 €
EHPAD de Frontenex - 184 000 €	Crédit Agricole	184 000 €	184 000 €	414 €
EHPAD de Frontenex - 2 000 000 €	Crédit Agricole	1 936 170 €	85 106 €	37 133 €
EHPAD de Frontenex - 4 200 756 €	Crédit Agricole	4 074 441 €	74 031 €	74 752 €
EHPAD de Frontenex - 2 600 000 €	Caisse d'Épargne	2 578 314 €	87 728 €	46 074 €
Maison de l'Enfance d'Albertville - 300 000 €	Caisses d'Allocations Familiales	280 000 €	20 000 €	0 €
Maison de l'Enfance d'Albertville - 283 000 €	Caisses d'Épargne	272 388 €	14 150 €	4 380 €
Maison de l'Enfance d'Albertville - 200 000 €	Crédit Mutuel	186 667 €	13 333 €	2 325 €
<b>Total Budget Principal</b>		<b>9 874 146 €</b>	<b>488 405 €</b>	<b>174 132 €</b>
EHPAD de La Bâthie - 99 504 €	Carsat Rhône-Alpes	14 929 €	4 975 €	0 €
EHPAD de La Bâthie - 27 901 €	Carsat Rhône-Alpes	4 186 €	1 395 €	0 €
EHPAD de La Bâthie - 8 500 €	Conseil Départemental	1 700 €	567 €	0 €
<b>Total EHPAD La Bâthie</b>		<b>20 815 €</b>	<b>6 937 €</b>	<b>0 €</b>
EHPAD Frontenex - 76 500 €	Conseil Départemental	76 500 €	5 100 €	0 €
<b>Total EHPAD Frontenex</b>		<b>76 500 €</b>	<b>5 100 €</b>	<b>0 €</b>
RA Albertville - 182 542 €	Carsat Rhône-Alpes	173 413 €	9 127 €	0 €
<b>Total RA Albertville</b>		<b>173 413 €</b>	<b>9 127 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL DETTE CIAS ARLYSERE</b>		<b>10 144 874 €</b>	<b>509 569 €</b>	<b>174 132 €</b>

## DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT

- Dépenses d'Équipement : 116 000 €
- Remboursement Capital : 488 450 €
- Total Dépenses : 604 450 €
- Remboursement Capital (Par Budget EHPAD Frontenex) : 12 150 €
- Amortissements : 85 360 €
- Total Recettes : 97 510 €
- Besoin de financement : 506 940 €

## POUR INFORMATION

Les résultats de clôture 2018 du Budget annexe Action sociale sont remontés au Budget principal de la CA Arlysère :

- FONCTIONNEMENT : 127 644 €
- INVESTISSEMENT : 42 434 €

### **M. le Président ouvre le débat sur les Orientations Budgétaires 2020 du CIAS Arlysère.**

*La construction budgétaire du CIAS s'est faite par l'intégration de plusieurs budgets. C'est une construction complexe puisque plusieurs données restent encore inconnues. Des réajustements sont à prévoir pour optimiser les dépenses.*

**Annick CRESSENS** demande si un contrat Enfance Jeunesse existe désormais à l'échelle du territoire. Il lui est indiqué qu'effectivement le territoire Arlysère porte le contrat Petite Enfance - Enfance Jeunesse. Le soutien financier accordé par la CAF n'est pas encore connu en terme de montant et ne sera versé qu'en juin 2020, il a donc été estimé.

**Aucune question n'étant posée, M. le Président clôt le débat d'orientations budgétaires.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 02/12/2019*

## **2. Finances – Budget annexe de l'EHPAD de Frontenex - Modification de l'Etat Prévisionnel Recettes Dépenses 2019 - Décision modificative n° 4**

**Rapporteur : M. le Président**

Il y a lieu de procéder à une modification de cet EPRD selon les modalités ci-après :

DECISION MODIFICATIVE N° 4 - EPRD 2019 EHPAD FRONTENEX						
Chapitre	Libellés	Pour Mémoire EPRD 2019	Pour Mémoire DM	Total Crédits 2019 avant nouvelle DM	Total décision modificative n° 4	Total crédits 2019 après DM
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	550 842,00	-93 700,00	457 142,00	45 000,00	457 142,00
012	Dépenses afférentes au personnel	2 098 902,00	451 328,47	2 550 230,47		2 595 230,47
016	Dépenses afférentes à la structure	395 851,00	-41 339,19	354 511,81		354 511,81
	Résultat prévisionnel excédentaire	0,00	0,00	0,00		0,00
	Déficit reporté (Fonctionnement)	0,00		0,00		0,00
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 045 595,00</b>	<b>316 289,28</b>	<b>3 361 884,28</b>	<b>45 000,00</b>	<b>3 406 884,28</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>						
017	Produits de la tarification et assimilés	2 951 732,00	-109 480,37	2 842 251,63	45 000,00	2 842 251,63
018	Autres produits relatifs à l'exploitation	93 863,00	50 182,31	144 045,31		144 045,31
019	Produits financiers et produits non encaissables	0,00	158 925,00	158 925,00		158 925,00
	Résultat prévisionnel déficitaire	0,00	216 662,34	216 662,34		261 662,34
	Excédent reporté (Fonctionnement)	0,00		0,00		0,00
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>3 045 595,00</b>	<b>316 289,28</b>	<b>3 361 884,28</b>	<b>45 000,00</b>	<b>3 406 884,28</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>						
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	3 002,63	3 002,63	45 000,00	3 002,63
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	360 000,00	360 000,00		360 000,00
	Insuffisance autofinancement prévisionnelle	0,00	361 066,51	361 066,51		406 066,51
	Apport au fonds de roulement	51 910,00	-51 910,00	0,00		0,00
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>51 910,00</b>	<b>672 159,14</b>	<b>724 069,14</b>	<b>45 000,00</b>	<b>769 069,14</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>						
10	Apports, dotations et réserves	0,00	4 000,00	4 000,00	76 500,00	4 000,00
13	Subventions d'équipement	0,00		0,00		76 500,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	360 000,00	360 000,00	76 500,00	436 500,00
	Capacité autofinancement prévisionnelle	51 910,00	-51 910,00	0,00		0,00
	Prélèvement sur le fonds de roulement	0,00	360 069,14	360 069,14	-108 000,00	252 069,14
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>51 910,00</b>	<b>672 159,14</b>	<b>724 069,14</b>	<b>45 000,00</b>	<b>769 069,14</b>

Cette modification à l'EPRD de l'EHPAD de Frontenex concerne :

- le versement par le Département de 76 500 € pour le mobilier
- 76 500 € pour un prêt sans intérêt
- un réajustement de la masse salariale compte tenu du versement de la prime du personnel de Frontenex

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification n° 4 à l'EPRD de l'EHPAD de Frontenex comme indiquée ci-dessus.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 26/11/2019*

## RESSOURCES HUMAINES

### 3. Ressources Humaines – Prorogation du régime indemnitaire à titre transitoire pour les agents nouvellement recrutés

*Rapporteur : Pascale MASOERO*

Par délibération n°16 en date du 8 janvier 2019, le Conseil d'administration du CIAS Arlysère instaurait le régime indemnitaire à titre transitoire pour les agents nouvellement recrutés et ce jusqu'au 31 décembre 2019.

Cependant, compte tenu des délais nécessaires de mise en place du Comité technique après les élections professionnelles du 7 novembre dernier, d'une part, et d'élaboration d'un nouveau régime indemnitaire harmonisé après concertation avec les représentants du personnel, d'autre part, il est proposé de proroger ce régime indemnitaire à titre transitoire et ce jusqu'à la prochaine délibération instituant le régime indemnitaire du CIAS Arlysère.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984, fixant les modalités applicables du régime indemnitaire,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels,

***Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de proroger, à titre transitoire, le régime indemnitaire applicable aux agents nouvellement recrutés par le CIAS Arlysère et ce jusqu'à la prochaine délibération instituant le nouveau régime indemnitaire du CIAS, prise après avis du Comité Technique.***

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 26/11/2019*

### 4. Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs

*Rapporteur : Pascale MASOERO*

Les effectifs du CIAS Arlysère étant par nature fluctuants, car liés aux besoins des services ainsi qu'à l'évolution réglementaire des carrières des agents territoriaux, il y a lieu de procéder à des modifications des emplois du CIAS Arlysère.

En conséquence, le tableau des effectifs est modifié comme suit :

DATE D'EFFET	AFFECTATION	POSTE AJOUTÉ	MOTIF
01/01/2020	Petite Enfance - Galipette	Cadre d'emploi des agents sociaux TC	Besoin du service
01/01/2020	Petite Enfance - Galipette	Cadre d'emploi des agents sociaux 28h	Besoin du service
01/01/2020	SAAD	Cadre d'emploi des adjoints administratifs TC	Besoin du service

Il est précisé qu'il ne s'agit pas de nouvelles créations de postes pour Galipette mais d'une régularisation.

**Marie-Claude ANSANAY ALEX** s'interroge sur le nombre de poste créé pour la Maison de l'Enfance d'Albertville.

Il lui est rappelé (délibération du 24 octobre 2019) que sur l'effectif des 28 agents de la Maison de l'Enfance, 7 sont des nouvelles embauches.

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **approuve les modifications d'emplois comme indiqué ci-dessus ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 26/11/2019*

## **PETITE ENFANCE**

### **5. Petite Enfance – Convention avec les communes pour la mise à disposition des locaux dans le cadre du multi accueil itinérant**

**Rapporteur : Pascale MASOERO**

Le CIAS Arlysère organise et met en œuvre le multi accueil itinérant sur le territoire de la Haute Combe de Savoie comme suit :

<b>Communes</b>	<b>Jours et Horaires</b>	<b>Lieux</b>
NOTRE DAME DES MILLIERES	Lundi - 8h00-17h30	Salle du Conseil municipal
GRESY SUR ISERE	Mardi et vendredi - 8h00-17h30	Salle de l'ancienne école primaire
MERCURY	Jeudi - 8h00-17h30	Salle polyvalente

Il y lieu d'établir avec les communes concernées les conventions prévoyant les modalités de mise à disposition des locaux à titre gracieux.

Les conventions sont conclues pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 décembre 2020.

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **approuve la mise à disposition des locaux avec les communes concernées dans le cadre du multi itinérant ;**
- **mandate M. le Président, ou à défaut son représentant, pour établir et signer les conventions à intervenir avec les communes concernées.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 26/11/2019*

## PERSONNES AGEES

### **6. Personnes âgées – Convention avec la commune de La Bâthie pour l'entretien des espaces extérieurs de l'EHPAD de La Bâthie**

**Rapporteur : François GAUDIN**

Dans le cadre de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire », qui lui a été confiée par la Communauté d'Agglomération, le CIAS a en charge l'EHPAD « La Bailly » située sur la commune de La Bâthie.

Le CIAS ne disposant pas, ni des moyens humains, ni des moyens matériels suffisants pour effectuer les travaux d'entretien des espaces extérieurs de l'EHPAD « La Bailly », il est prévu, dans l'intérêt d'une bonne organisation des services et dans un souci de mutualisation et d'efficacité des moyens d'action, de les confier à la commune d'implantation de l'EHPAD.

Il est proposé de mettre en place une convention avec la commune de La Bâthie pour l'entretien des espaces extérieurs (espaces verts et déneigement) de l'EHPAD de La Bâthie qui a pour objet de préciser les obligations du CIAS et de la commune.

Cette convention entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019. Elle est conclue pour une durée de 3 ans renouvelable par accord exprès entre les parties.

**Le Conseil d'administration sera invité à :**

- **approuver la convention avec la commune de La Bâthie pour l'entretien des espaces extérieurs de l'EHPAD de La Bâthie ;**
- **mandater M. le Président, ou à défaut son représentant, pour établir et signer la convention à intervenir avec la commune de La Bâthie.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 26/11/2019*

### **7. Personnes âgées – Convention de partenariat entre le Département de la Savoie et le CIAS Arlysère au titre du soutien à l'analyse de la pratique des aides à domicile pour l'année 2019**

**Rapporteur : François GAUDIN**

Dans le cadre de la convention au titre de la section IV du budget de la CNSA, le Département souhaite soutenir les actions de prévention des risques professionnels dont fait partie l'analyse de la pratique des aides à domicile.

Afin de soutenir les actions d'analyse de la pratique des aides à domicile pour l'année 2019, il est proposé de mettre en place une convention établie dans le cadre du soutien financier accordé par le Département.

Le Département, avec le soutien de la CNSA, s'engage à verser au CIAS Arlysère, la somme forfaitaire de 4 016 €, dans le cadre de l'analyse de la pratique des aides à domicile pour l'année 2019.

La convention est établie jusqu'au 28 février 2020.

**Emmanuel LOMBARD se félicite de cette initiative du Département.**

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **approuve la convention de partenariat entre le Département de la Savoie et le CIAS Arlysère au titre du soutien à l'analyse de la pratique des aides à domicile pour l'année 2019 ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 26/11/2019*

## **8. Personnes âgées – Convention de partenariat « Accompagnement des séniors aux sorties » et « Visite à domicile des séniors isolés » avec la Secours Catholique**

**Rapporteur : François GAUDIN**

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'isolement des personnes âgées, le CIAS Arlysère organise diverses animations. Afin de permettre à un maximum de seniors d'y participer, un accompagnement du Secours Catholique est mis en place.

L'implication et l'engagement du Secours Catholique sont essentiels pour atteindre les objectifs contribuant au maintien du lien social avec les aînés.

Dans la continuité de ce qui préexistait sur le territoire d'Albertville, il est proposé de mettre en place une convention afin de définir les modalités de partenariat entre le CIAS Arlysère et le Secours Catholique.

La convention porte sur 2 missions :

- 1 - Se rendre au domicile des personnes qui ont manifesté auprès du CIAS Arlysère le besoin d'être accompagnées aux animations organisées par le CIAS, sur le territoire d'Arlysère, puis les ramener.
- 2 - Visiter à leur domicile les personnes âgées domiciliées sur le territoire d'Arlysère isolées, vieillissantes ou handicapées qui en ont manifesté le souhait auprès du CIAS Arlysère. Ces temps de partage peuvent être sous forme de discussion, d'aide à la lecture... Pour une prise en compte individuelle, ces temps de visites et leur fréquence seront définies en fonction des attentes de chacun et des moyens pouvant être mis en œuvre par le Secours Catholique et ses bénévoles.

L'association propose son temps et sa compétence au service de la collectivité sans contrepartie de rémunération.

La durée de la convention est fixée à 1 an à compter de la signature de la convention.

*Il est confirmé que cette convention préexistait sur le territoire d'Albertville. Elle concerne désormais tout le territoire d'Arlysère. Toutefois, les demandes relevant du territoire du Val d'Arly ou du Beaufortain seront évaluées selon les disponibilités des bénévoles du Secours Catholique.*

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention de partenariat « Accompagnement des séniors aux sorties » et « Visite à domicile des séniors isolés » entre le CIAS Arlysère et le Secours Catholique ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 26/11/2019*

## QUESTIONS DIVERSES

- **Date et lieu de la prochaine réunion du Conseil d'Administration**

Il est proposé que le prochain Conseil d'Administration se déroule le **Judi 19 décembre 2019 à 18h00 à la salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville.**

Suivra ensuite le Conseil du 13 février 2020 qui sera le dernier du mandat.

***Aucune autre question n'étant soumise au débat, M. le Président lève la séance à 19h00.***

Albertville, le 28 novembre 2019

Extrait certifié conforme et exécutoire,  
Franck LOMBARD  
Président



*Affiché du 28 novembre au 28 décembre 2019 au siège de la Communauté d'Administration.*